

**FONDS AFRICAIN DE GARANTIE
ET DE COOPERATION ECONOMIQUE**

**35^{ème} SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
TENUE A COTONOU LE 12 DECEMBRE 2011**

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

**DECISION N°05/35/CA/FAGACE/11/COTONOU
RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN FONDS
DE BONIFICATION DE TAUX D'INTERET**

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Le Conseil d'Administration du Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE), réuni à Cotonou le 12 décembre 2011,

VU la Convention portant Statuts du FONDS,

VU le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration,

convaincu de la nécessité de renforcer la capacité opérationnelle de l'Institution dans

le cadre de sa mission de Bonification,

soucieux du maintien et de la poursuite des interventions en bonification en faveur des

Etats membres,

Après examen du rapport présenté par la Direction Générale,

D E C I D E

- D'approuver la création d'un Fonds Spécial de Bonification,
- D'autoriser la Direction Générale à définir les modalités d'abondement du Fonds Spécial de Bonification.

Fait à Cotonou, le 12 DECEMBRE 2011

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE PRESIDENT,

Fortes Buli INJAI

Directeur Général de l'Economie et du
Développement Au Ministère des Finances
de la République de Guinée Bissau